



BÂTIMENT, TRAVAUX
PUBLICS, BOIS



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Pôle formation GRETA/CFA - Brive-la-Gaillarde
- Lycée Maryse Bastié- Limoges

Certificateur : MINISTRE DU TRAVAIL DU
PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

code RNCP : n°37446

Date de publication : 28/03/2023

Titre Professionnel Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (TEEE)

PRÉSENTATION MÉTIER

Le technicien d'équipement et d'exploitation en électricité réalise des opérations d'équipement, de vérification, de mise en service, de contrôles qualité, de maintenance et de modification d'installation électrique principalement dans des bâtiments tertiaires et industriels.

Sensible aux évolutions croissantes de la technicité dans l'emploi et aux exigences toujours plus fortes des clients, le technicien effectue des travaux courants, variés et diversifiés. Il maîtrise la résolution de problème et est responsable du travail fourni.

OBJECTIFS

- Intervenir sur des chantiers de construction, rénovation, extension, mise à niveau ou maintenance de bâtiments et équipements.
- Installer des systèmes électriques en équipe sous supervision.
- Mettre en service une installation électrique en totale autonomie.
- Coordonner avec l'exploitant pour l'exploitation et la maintenance des installations électriques.
- Préparer et organiser ses activités de maintenance et d'exploitation.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Niveau CAP Electricien ou expérience équivalente
- Titulaire d'un BAC Scientifique ou Technologique

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Durée

- Environ 10 mois
- 1414 heures (dont 175 heures en entreprise)

Validation / Modalités d'évaluation

- Titre Professionnel Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité de niveau 4

Modalités de formation

- Alternance d'apports de savoirs et savoir-faire
- Mise en application grâce à des travaux dirigés/pratiques et la pratique professionnelle en entreprise

Modalités de financement

- Plan de développement des compétences
- Pro-A
- Compte personnel de formation (CPF)
- Projet de Transition Professionnel (PTP)

Tarif de référence*

- 7 700 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

Titre Professionnel Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (TEEE)

CONTENU

- **Procéder à l'équipement d'une installation électrique** : Équiper un bâtiment en réseaux d'énergie et en courants forts. Équiper un bâtiment en réseaux de communication et en courants faibles. Installer des solutions d'efficacité énergétique. Mettre en place un système de contrôle-commande industriel.
- **Procéder aux autocontrôles, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique** : Procéder aux autocontrôles et à la maintenance électrique. Analyser la qualité d'un réseau basse tension. Mettre en service et maintenir les équipements connectés et les systèmes de contrôle-commande.
- **Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique** : Déterminer les matériels électriques pour la modification ou la mise à niveau d'une installation électrique en immeuble collectif, local professionnel ou bâtiment visant l'efficacité énergétique. Déterminer les matériels électriques pour la modification ou la mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuite d'études : Le Titre débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en BTS.

Métiers accessibles : Électricien / Électrotechnicien : installation, maintenance et contrôle des équipements électriques en milieu industriel, tertiaire et bâtiment.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Pour les demandeurs d'emploi éligibles : Entretien de motivation et positionnement, après validation de votre projet par un conseiller emploi (Pôle Emploi ou Mission Locale ou CAP EMPLOI)
- Alternance : Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation